

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2020 à 18 heures**

Présents :

Olivier **BONNARD**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POËTE**, Jean-Claude **GENGLER**, Isabelle **MAYEN**, Ligia **HODY**, David **ARNAUD**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**

Excusés :

René **GIPPET**, Pierre **VACHER** (procuration donnée à Jean-Claude **GENGLER**), Jean-François **DUBOIS** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Geneviève **HERBEPIN** (procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**), Alain **SUBIT**

REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS

Délibération n° 2020.02.01

Considérant l'état d'urgence sanitaire et l'impossibilité d'organiser une réunion publique par audioconférence,

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire et de l'impossibilité d'organiser une réunion publique par audioconférence, M. le Maire soumet le huis clos au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE qu'il se réunit à huis clos.

M. Le Maire informe que les nouveaux élus du 15 mars 2020, participent à cette réunion à titre d'information

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE –

Délibération n° 2020.02.02

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu la convocation du conseil municipal du 24 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1^{er} : la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de l'audioconférence. L'outil utilisé est l'audioconférence Orange.

Article 2 : l'identification des participants se fera par appel nominatif. Le vote des délibérations interviendra par vote par appel nominal.

Compte rendu de réunion du 06 mars 2020

Délibération N° 2020.02.03

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la réunion de conseil du 06 mars 2020 portant principalement sur le vote des budgets et des comptes administratifs.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Délibération N° 2020.02.04

M. le Maire informe le conseil que le budget prévisionnel 2020 voté le 06 mars dernier a été établi suivant des estimations concernant les bases foncières. Cette prévision avait pris en compte une légère évolution des bases. Il rappelle que le montant de la taxe d'habitation est aujourd'hui en partie versée par une contribution directe de certains habitants et que la différence est compensée par l'Etat.

Il est proposé de maintenir les taux pour 2020 à l'identique en tenant compte bases foncières reçu dernièrement en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 de la façon suivante :

- Foncier bâti (FB) : 13.90 %
- Foncier non bâti (FNB) : 26.35 %

AVANCEMENT DE GRADE

Délibération N° 2020.02.05

M. le Maire informe que Mme Sylvie VOLO (Rédacteur - service administratif) peut bénéficier, au vu de sa carrière, d'un avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2020.

Délibération n° 2020.02.06

M. le Maire informe que Mme Ghislaine CHACORNAC (école maternelle-adjoint technique territorial) peut bénéficier, au vu de sa carrière d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juin 2020.

Il est proposé au conseil de valider ces avancements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable à la création des deux postes ci-dessus

TARIFS PRESTATIONS SERVICES RESTAURANT SCOLAIRE-PERISCOLAIRE – 2020/2021

(règlement des services ci-joint)

Délibération N° 2020.02.07

Rapporteur Séverine POËTE

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer les tarifs de services municipaux pour la rentrée 2020/2021. Afin de suivre l'évolution du coût de la vie, chaque année une réévaluation des tarifs de 2.50 % est effectuée.

Concernant les repas il convient de rappeler que le tarif ne tient absolument pas compte des frais réels (coûts du personnel, de l'entretien et du fonctionnement des locaux, etc...).

Les tarifs du restaurant scolaire proposés pour la rentrée 2020/2021 sont les suivants :

Restaurant scolaire			
Prestations		Tarif 2019/2020	Propositions tarifs 2020/2021
Repas		3.91 €	4 €
Majoration (repas validé en retard, absence de règlement après relance, inscription de dernière minute => CF règlement)		3.91 €	4 €
Forfait de garde sans repas		2.03 €	2.08 €
Périscolaire			
Tarif à l'unité 7h30-8h30 = 1 unité 16h10-17h20 = 1 unité 17h20-18h30 = 1 unité			
QF	0 à 600	1.54 €	1.60 €
	601 à 1100	2.05 €	2.12 €
	> 1100	2.57 €	2.67 €

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs pour l'année 2020-2021 suivant les tarifs énoncés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs périscolaire et restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE-PERISCOLAIRE 2020/2021

Délibération N° 2020.02.08

Rapporteur Séverine POËTE

Il convient également de prendre une délibération pour valider le règlement 2020/2021 des services scolaires (**voir annexe 1**). Vous trouverez dans ce règlement les détails des différentes prestations mentionnées dans le tableau ci-dessus et leur application.

M. Le Maire propose de valider le règlement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ACCEPTE le règlement du restaurant scolaire et périscolaire 2020/2021

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES CRISE COVID-19

Délibération N° 2020.02.09

M. le Maire rappelle que de nombreuses activités économiques, entreprises, artisans commerces sont locataires de la commune au titre de l'utilisation des bâtiments.

Il fait lecture de l'ensemble des activités avec le coût de location mensuel ou trimestriel selon les baux en vigueur.

Montant des loyers mensuels TTC avril 2020

CHANTEGRIT	Creys	466,14 €
FC METAL	Zone de Malville	3 772,49 €
METAL INCO	Zone de Malville	3 360,00 €
MOURIER - PLOMBIER	Zone de Malville	420,00 €
MOURIER – PLOMBIER	Zone de Malville	900,00 €
N1PHOTOS.COM	Pusignieu	300,18 €
AURE'DECOR	Creys	165,71 €
GITE MORGET	Faverges	200,00 €
VACHER PAYSAGE	Zone de Malville	1 080,00 €
Coût Total mensuel		10 664,52 €

Montant des loyers TTC du 2^{ème} trimestre

LDE	Zone de Malville	2 978,87 €
SIGEDI	Zone de Malville	3 290,60 €
Coût Total mensuel		6 269,47 €

Coût total pour un trimestre : 38 263.03 € TTC

Au vu de la situation économique et de la fragilisation des entreprises, il est proposé d'annuler les loyers pour l'ensemble de ces locataires pour la durée des trois mois à compter du mois d'avril.

L'ensemble de cette disposition porte sur un montant total de 38 263.03 € €

M. le Maire propose d'approuver ce dispositif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour :

Olivier **BONNARD**, Philippe **FILLOD** (procuration de Jean François **DUBOIS**), Ghislaine **POZZOBON**, (procuration de Geneviève **HERBEPIN**) Séverine **POËTE**, Jean-Claude **GENGLER** (procuration de **Pierre VACHER**), Isabelle **MAYEN**, Ligia **HODY**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**.

Abstention : David **ARNAUD**

Contre : Néant

DECIDE d'annuler les locations ci-dessus pour le 2^{ème} trimestre 2020

GROUPE DE TRAVAIL « ACTION SOCIALE »

Rapporteur Ghislaine POZZOBON

Il convient de mettre en place un groupe de travail « action sociale ».

Ce groupe de travail viendra s'articuler autour du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Ce dernier intervient en effet sur des missions plus régulières (colis de Noël, repas des anciens ...) et également sur des urgences (familiales, ressources...), gestion du logement d'urgence

Ce groupe de travail aura un rôle plus « général » et continu sur la durée :

- Assurera une participation mensuelle aux réunions de PLH (Plan Local de l'Habitat) qui se tient à Morestel et qui attribue les logements sociaux en fonction des demandes reçues. (Gestion intercommunale)
- Recensement et suivi des personnes âgées fragiles : période été/hiver avec événements climatiques importants,

- Lien social avec les personnes isolées (visites, lien bibliothèque par le prêt de livres...)
- Suivi des personnes en difficultés familiales, financières, scolaires...
- Implication des jeunes dans les actions (participation repas CCAS, distribution colis...), partage de leurs activités avec les aînés (informatique...)
- Lien avec les communes environnantes pour développer des actions : déplacements, activités, animations
- Evoquer l'aide aux démarches en ligne

Pour cela il convient de nommer un(e) responsable du groupe de travail qui aura pour rôle d'animer, organiser et rendre compte au conseil municipal

Nombre et noms des participants à définir (4 à 5 personnes)

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE la nomination Mme Ligia HODY, référente du groupe de travail, qui sera assistée de Mmes Christelle MELLET et Nadine MELLET

GROUPE DE TRAVAIL « COMMUNICATION »

Rapporteur Séverine POETE

Il convient de mettre en place rapidement le groupe de travail «Communication »

Ce groupe de travail doit mettre en place les outils et déterminer leur fréquence. Il s'agit d'informer de façon institutionnelle :

- les administrés de la commune sur les actions municipales, l'actualité, les règles et arrêtés divers.
- les associations.
- les élus.
- le personnel.
- les nouveaux ou futurs nouveaux habitants.
- la presse.

Les priorités sont :

- La rédaction du Flash info distribué en Juin
- Travailler sur la refonte du site internet www.creys-mepieu.com
- informer régulièrement la presse
- Préparer en fond le prochain bulletin municipal (distribué en Décembre)

Ce groupe de travail devra être composé de 4 personnes maximum. D'autres personnes (élues ou non) peuvent être associées pour leurs compétences techniques, leur intérêt ou des relectures en fonction des sujets et des supports.

Il est proposé que Séverine POËTE préside cette commission

LE CONSEIL MUNICIPAL

Valide cette proposition,

Mme Christelle **LHERISSON**, MM. Ludovic **CHENEVAL** et Gilles **GAUTIER** intègrent cette commission

REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur Philippe FILLOD

Afin de commencer à mettre en place les politiques proposées lors de l'élection municipale, nous souhaitons profiter de cette période de confinement pour réduire l'éclairage public. L'idée serait d'arrêter à partir d'une certaine heure (23h ou minuit) l'éclairage sur l'ensemble des candélabres à l'exception de

- La Départementale 16 qui traverse l'ensemble de la commune Daleigneu – Creys – Pusigneu – Mépieu – Faverges. Il est également proposé le maintien de l'éclairage sur la RD 16^E sur le hameau de la Gorge
- Concernant Malville , avec la zone d'activité et la centrale il serait judicieux de laisser éclairer la rue de Barjus et la rue de la Molle

L'entreprise en charge de l'éclairage public va nous dresser un état des lieux précis où l'éclairage public pourrait être réduit rapidement.

Il convient de rappeler que chaque voie communale ou départementale qui fera l'objet de la mise en place de cette action devra faire l'objet d'un arrêté municipal précisant les heures de fonctionnement de l'éclairage. En aucun cas, une rue n'est sécable ce qui implique que certaines rues seront dans un premier temps toujours éclairées en totalité si elles sont reliées à la route départementale 16.

MM. Philippe **GIROUD**, Jean-Claude **GENGLER** et David **ARNAUD** intègrent le groupe de travail de réduction de l'éclairage public.

ENVIRONNEMENT – DECHETS SAUVAGES :

Rapporteur Philippe FILLIOD

Bien que notre commune soit considérée par les agents du SICTOM, comme une commune propre par rapport à d'autres où les habitants respectent assez bien les consignes de tri et d'ordures ménagères, nous constatons quand même quelques dérives. Notamment le long des chemins ruraux et au point propre de Daleigneu où dernièrement un petit camion benne a été vu en train de décharger du remblais, palettes, Placoplatre ...

Afin de commencer à mettre en place les politiques proposées lors de l'élection municipale à savoir la lutte contre les incivilités. **Il va être étudié la mise en place de systèmes de surveillance.**

Après discussion,

Patrick **GROS**, Pierre **DE SMEDT** et Sandra **DREVET** intègrent cette commission.

INFORMATIONS DIVERSES

Situation des chantiers en cours

- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau, de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et de l'éclairage public sur les hameaux de Pusignieu, Creys et Annolieu sont actuellement interrompus à la demande des entreprises. La commune est favorable à la reprise de ces chantiers sous réserve de mise en place des gestes barrières et de protocoles validés par le coordonnateur sécurité.
- Chantier 4G- entre Creys et Pusignieu : reprise des travaux à partir de la semaine 18
- Lagune du mollard : reprise des travaux en mai
- Le chantier de rénovation de l'école n'a pas commencé à la date prévue. Une réunion est programmée le mercredi matin 3 juin pour redéfinir l'agenda et la signature des marchés avec les entreprises.
- Chaufferie bois et réseau de chaleur. Dossier en cours de finalisation pour dépôt d'une demande de subvention auprès de la région. Les travaux seront décalés en 2021 concomitamment avec la rénovation.
- Chantier Stade d'honneur. L'entreprise Parcs et Sports a prévu son début d'intervention semaine 18. Les travaux consistent à changer l'arrosage datant d'une trentaine d'année.
- Salle polyvalente un RDV téléphonique a eu lieu le 29 avril pour recalculer l'agenda.

Les demandes d'urbanisme peuvent à nouveau être déposées en mairie, seule condition prendre rendez-vous